

INFORMATIONS CONCERNANT LES FRELONS ASIATIQUES

Syndicat apicole du sud de l'Aisne

Les frelons asiatiques sont désormais bien implantés dans les zones rurales aussi bien qu'urbaines. Le froid hivernal n'a pas d'incidence sur la survie des fondatrices, et pour chaque nid non détruit en temps utile, plusieurs nouvelles colonies se développent l'année suivante. Il faut donc s'attendre à une **présence plus importante encore des frelons asiatiques à l'avenir.**

Les frelons asiatiques représentent une **menace pour la biodiversité** car ils se nourrissent de sucres mais aussi de protéines, c'est à dire d'insectes (environ 80% d'abeilles, et 20% d'autres insectes). En 2018, nous estimons que les frelons ont ainsi tué 30% de nos abeilles sur certains ruchers, un niveau de prédation directe qui affaiblit considérablement les colonies, d'autant que les abeilles limitent le butinage et les naissances sous la pression des frelons asiatiques.

Nous sommes donc très inquiets pour nos abeilles, mais aussi pour la santé de nos concitoyens, car **les piqûres de frelons asiatiques se multiplient** et présentent un risque allergène très important et des risques de mortalité. Nous vous conseillons de vous rendre rapidement aux urgences en cas de piqûre de frelon asiatique.

Il existe actuellement **2 moyens de lutter** contre le développement des frelons asiatiques :

LE PIÉGEAGE ET LA DESTRUCTION DES NIDS



Nous lançons un appel aux bonnes volontés pour mettre en place des pièges sur la commune, et nous vous proposons un modèle de piège économique et facile à mettre en œuvre, qui sans être à 100% sélectif, a montré de bons résultats l'an dernier. Modèle de piège sur notre site internet : <http://syndicatapicolesudaisne.e-monsite.com/>

PIÉGER LES FRELONS ASIATIQUES

La période optimale de piégeage : de mi-février au 1er mai
Dès que les températures diurnes atteignent les 13°C, on peut piéger **les fondatrices**, ce qui permet d'éviter le développement des nids, et donc les interventions ultérieures de destruction. Mi-février environ, les fondatrices sortent des abris où elles ont hiberné et commencent la construction de nouveaux nids (nids primaires). Elles passent de nombreuses heures en dehors du nid pour récolter les sucres et l'eau dont elles ont besoin.

Du 1er mai aux premières gelées soutenues (environ mi-décembre) : la colonie développe plusieurs nids secondaires, qui peuvent être bas (dans 30% des cas, les frelons nichent dans une haie, un avant toit, dans un abri,...) ou bien plus haut, dans les grands arbres (70% des nids). Les reines restent dans les nids et pondent jusqu'à 100 œufs par jour. Les frelons adultes, 3000 à 10000 individus par nid, recherchent sucres et protéines. Le piégeage permet de diminuer le nombre de frelons en activité. A cette période il faut privilégier la destruction des nids.

DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Les nids doivent être détruits sans tarder après leur repérage, du printemps aux premières gelées sérieuses (mi-décembre). Ensuite, les futures fondatrices quittent le nid qui ne survivra pas à l'hiver, pour se réfugier dans des abris plus chauds (tas de bois, abris de jardin, toitures,...). Gardez vos distances car les frelons asiatiques sont très agressifs dès que l'on approche du nid, et vous risquez des piqûres multiples. Faites appel à un professionnel pour la destruction des nids.

Le décret n° 2017-595 du 21 avril 2017 ordonne aux préfets l'obligation de prendre en charge aux frais de l'État la destruction des nids de frelons asiatiques, qu'ils soient installés sur le domaine privé ou public. Dans les faits une enveloppe préfectorale est disponible cette année, mais son montant ne permettra pas la destruction de tous les nids repérés. Il est souhaitable que cette enveloppe augmente à l'avenir, aussi nous vous demandons de faire remonter en préfecture toutes les demandes de prise en charge de destruction.